



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 JANVIER 2018

CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL VALIDATION DU CHOIX DE LA CAO et ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité, approuve le choix de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

LOTS	ENTREPRISE		Montant € HT
Lot 01 - TERRASSEMENT VRD	SPC	BEAUVAIS (60)	147.875,00 €
Lot 02 - GROS OEUVRE	SPC	BEAUVAIS (60)	49.882,00 €
Lot 03 - CHARPENTE METALLIQUE	LAUNET	BEAUVAIS (60)	49.219,84 €
Lot 04 - ETANCHEITE BARDAGE	CIBETANCHE	ALLONNE (60)	85.802,53 €
Lot 05 -DALLE BETON	SPC	BEAUVAIS (60)	38.994,00 €
Lot 06 - MENUISERIE ALUMINIUM	CNM	ALLONNE (60)	8.592,80 €
Lot 07 - FERMETURES	DELAHOCHÉ	ACHY (60)	6.298,00 €
Lot 08 - SERRURERIE	GROULT	FLEURY (60)	11.956,46 €
Lot 09 - MENUISERIE BOIS - FAUX PLAFONDS	TRIDON	BAILLY (60)	12.000,00 €
Lot 10 - CARRELAGE FAIENCE	TURPIN	THIBIVILERS (60)	6.995,00 €
Lot 11 - PLOMBERIE CHAUFFAGE	POLLE	BEAUVAIS (60)	27.744,64 €
Lot 12- ELECTRICITE - VMC - INCENDIE	AD TECH	BEAUVAIS (60)	21.000,00 €
Lot 13 - PEINTURE	SPRID	ALLONNE (60)	3.800,00 €
TOTAL			470.160,27 €

DEPOT SAUVAGE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le coût de 121.06 € pour l'enlèvement du dépôt d'ordures retrouvé dans un chemin communal. Ce coût sera acquitté par le déposant qui a été identifié grâce aux documents trouvés sur place.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie la délibération n°2014-04-05 du 9 avril 2014 en ce sens que l'indice 1015 est remplacé par « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recruter, à compter du 1^{er} mars 2018, un agent contractuel dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2016**

Le Conseil municipal prend acte du rapport présenté par Monsieur DAMPEIROU.

**COMPTE RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire énumère les décisions prises.

Affiché le 30 janvier 2018